

Service / Affaires Culturelles.

**EXAMENS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY.**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de la commune de Bandol,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1
Considérant qu'il nous appartient de désigner un jury en vue des examens de l'Ecole
Municipale de Musique devant se dérouler le 31 Mai 2017 et les 13, 14, 15, et 16 Juin 2017.

- A R R E T O N S -

Article 1^{er} :

- ✓ Monsieur Pierre MAGGIOLINO (Discipline / Clarinette) 186, Chemin de Piedardant, 83190 Ollioules. 1 Intervention.
- ✓ Monsieur Thibaut MANNESSIER (Discipline / Trompette) 212 Chemin de la Majourane, 83200 Toulon. 1 Intervention.
- ✓ Madame Véronique MAGGIOLINO (Discipline / Piano) 186 Chemin de Piedardant, 83190 Ollioules. 1 Intervention.
- ✓ Monsieur Willy CAID (Discipline / Guitare), Rue la fontaine du rentier, 83190 Ollioules, 1 Intervention.
- ✓ Monsieur Olivier FOUGERES (Discipline / Batterie), Le Missiessy A, 209 Rue Felix Mayol, 83200 Toulon. 1 Intervention.
- ✓ Madame Justine GUICHET (Discipline / Flûte) Le Cézanne Bat B3, 55 Avenue des Aires, 13120 Gardanne. 1 Intervention.
- ✓ Monsieur Vincent DE BLUZE DE SAINT ARROMAN (Discipline / Saxophone) 113, Allée du Serpolet, 83160 La Valette du Var. 1 Intervention.

Article 2^{ème} : Ils percevront chacun en ce qui les concerne à titre de défraiement, la somme de 45,73€ (QUARANTE CINQ EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES) par intervention.

Article 3^{ème} : Le Présent arrêté sera déposé en Préfecture du Var, notifié aux intéressés et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 29 MAI 2017

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol

